

Un portrait des associations à l'heure du Covid-19



© 2021 Les Echos Publishing

Une baisse importante des créations d'associations

Sous l'effet de l'épidémie, le nombre de créations d'associations a baissé et leurs secteurs ont évolué.

La crise sanitaire, et plus particulièrement les deux confinements du printemps et de l'automne 2020, ont entraîné une très forte diminution du nombre de créations d'associations. Ainsi, alors que depuis 2014, plus de 71 000 associations voyaient le jour chaque année, seulement 65 014 associations ont été créées entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. Un chiffre qui n'a que très légèrement augmenté entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, avec 65 268 nouvelles associations.

Par ailleurs, cette situation exceptionnelle a entraîné une évolution dans les domaines de création des associations. Ainsi, en comparaison avec le 1^{er} semestre 2019, on notait, au 1^{er} semestre 2020, une baisse des créations d'associations culturelles et sportives, deux secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire, et une augmentation des

associations créées dans un élan de solidarité en réponse à l'épidémie et à ses conséquences économiques et sociales : domaines social, caritatif et humanitaire, aide à l'emploi, environnement et information-communication (fabrication de masques en tissu, aide aux personnes atteintes par le Covid-19, soutien scolaire, soutien aux petits commerçants, etc.).

À noter : sur les 3 dernières années, presque un quart des nouvelles associations ont été créées dans les domaines de la culture et de la pratique d'activités artistiques et culturelles (22,8 % des créations). Les associations proposant des activités sportives et de plein air (15,4 %) ainsi que les clubs de loisirs (8,1 %) complètent ce trio de tête.

L'emploi associatif en recul

Le nombre d'associations employeuses a reculé de 3,1 % en 2020 et l'effectif salarié de 1 %.

Les mesures instaurées, l'année dernière, par le gouvernement afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 (fermetures d'établissements, confinements de la population, couvre-feux...) ont considérablement freiné, voire mis à l'arrêt, l'activité de nombreuses associations. Conséquence, le nombre d'associations employeuses a reculé de 3,1 % en 2020 pour s'établir à 152 721 établissements (les associations comptant en moyenne 1,2 établissement). L'effectif salarié a connu, lui, une baisse de 1 % (1 775 587 salariés).

Précision : en 2020, les associations relevant du régime agricole représentaient 4 % du total des établissements employeurs et 5 % des effectifs salariés associatifs. On comptait, en 2020, 6 234 établissements agricoles faisant travailler 88 472 salariés pour une masse salariale de 1,89 milliard d'euros. Le nombre d'établissements et de salariés

étant en baisse de 1,5 % par rapport à 2019.

Presque un salarié sur dix

En 2020, les associations faisaient travailler 9,2 % des salariés de l'ensemble du secteur privé. Le secteur associatif était particulièrement présent dans l'accueil et l'accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents (93 % des effectifs du secteur privé) ou l'aide par le travail (plus de 90 %). Il était, en revanche, très peu représenté dans l'hébergement (7 %) et dans la recherche et le développement scientifique (moins de 5 %).

Dans les autres activités, les salariés des associations comptaient, en 2020, pour :

- près de 73 % des effectifs du secteur privé dans l'action sociale sans hébergement ;
- 71 % dans l'hébergement médico-social ;
- un peu moins de 70 % dans le sport ;
- près de 60 % dans l'enseignement ;
- 27 % dans les activités culturelles ;
- 23 % dans la santé.

Enfin, la majorité des employeurs associatifs relevaient du domaine sportif, avec 27 166 établissements (17,8 % des établissements). Venaient ensuite l'action sociale sans hébergement (20 443 établissements, soit 13,4 %), les activités culturelles (17 855 établissements, soit 11,7 %), l'enseignement (16 693 établissements, soit 10,9 %) et l'hébergement médico-social (10 047 établissements, soit 6,6 %).

Environ 11 salariés par établissement

L'année dernière, les établissements associatifs employaient, en moyenne, 11,6 salariés.

Ce nombre variait toutefois fortement selon l'activité de l'association. Ainsi, on comptait 35,6 salariés par établissement pour l'hébergement médico-social, 33,9 salariés pour les activités humaines pour la santé, 26,2 pour l'action sociale sans hébergement et 12,2 pour l'enseignement. Un chiffre qui tombait à 3 salariés par établissement dans les associations sportives et à 2,2 dans celles ayant une activité culturelle.

Au global, les trois secteurs associatifs embauchant le plus de personnes étaient donc l'action sociale sans hébergement (30,2 % des salariés associatifs), l'hébergement médico-social (20,1 %) et l'enseignement (11,4 %). Bien que nombreuses, les associations sportives et culturelles employaient peu de salariés (respectivement, 4,5 % et 2,2 % du personnel associatif).

Enfin, plus de la moitié des établissements associatifs (51,2 %) occupaient moins de 3 salariés. Et si 14 % d'entre eux employaient entre 3 et 5 salariés, ils n'étaient plus que 4 % à compter de 50 à 99 salariés et 1 % au moins 100 salariés, ces « grosses » associations appartenant surtout au secteur de l'hébergement médico-social.

Une masse salariale en baisse

La masse salariale des associations employeuses (39,2 milliards d'euros) a chuté de 3,2 % en 2020, notamment en raison du recours accru à l'activité partielle (les indemnités d'activité partielle versées aux salariés ne sont pas soumises à cotisations sociales et ne sont pas prises en compte dans la masse salariale). Ainsi, celle-ci a représenté jusqu'à 11 % de la masse salariale des associations pendant le confinement du printemps 2020.

Pour l'ensemble du secteur associatif, le salaire annuel moyen a connu, cette dernière année, une très légère régression, passant ainsi de 22 140 € en 2019 à 22 080 € en 2020.

Les salaires les plus élevés étaient versés par les organisations patronales et consulaires (40 570 €), les associations œuvrant dans la recherche et le développement scientifique (37 220 €) et les organisations politiques (36 870 €). Les moins importants se retrouvaient dans l'action sociale sans hébergement (17 780 €), dans l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche (16 720 €), dans les associations récréatives et de loisirs (14 030 €) et dans les associations sportives (13 800 €).

Un rebond de l'emploi en 2021

Le début de l'année 2021 est marqué par un redémarrage de l'emploi associatif.

Les effectifs salariés des associations ont augmenté de 1,5 % tant au 1^{er} trimestre qu'au 2^e trimestre 2021. Le secteur associatif retrouvant ainsi un niveau d'emploi supérieur à celui qui précédait la crise sanitaire. Ces hausses sont particulièrement importantes dans les associations culturelles et sportives dont l'activité repart enfin après avoir été très fortement limitée, voire arrêtée, au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, l'activité partielle ne représentait plus que 2 % de la masse salariale des associations au mois de mars 2021 (contre 11 % en avril 2021).